

Rapport d'activité de la Délégation Générale 2019

Alexandre Barboni
Clémence Gardette
Juliette Luiselli
Bryan Raimbault

Décembre 2019



Introduction

La Délégation Générale de l'École Normale Supérieure (DG) s'est composée durant l'année 2019 de :

- Barboni Alexandre (Géosciences 2015)
- Luiselli Juliette (Biologie 2017)
- Raimbault Bryan (Géosciences 2016)
- Saget Jules (Informatique 2017) de décembre 2018 à avril 2019, puis Gardette Clémence (Économie 2018) d'avril 2019 à décembre 2019.

Ce rapport a pour objectif de rappeler les missions de la Délégation Générale (DG), puis de dresser un bilan objectif des actions menées cette année, et enfin de discuter des prochaines améliorations à travailler pour les nouveaux-elles dégré-e-s qui ont été élu-e-s à la mi-décembre 2019.

NB : Dans tout ce qui suit, « étudiant·e » est compris au sens d'étudiant·e non-fonctionnaire, « élève fonctionnaire » au sens d'élève fonctionnaire stagiaire, et « élève » ou « normalien·ne » désigne indifféremment les deux catégories précédentes, ainsi que les personnes issues de la Sélection Internationale (SI) (comme c'est le cas dans le règlement intérieur de la DG).

Table des matières

1	Rappel sur les missions de la Délégation Générale	4
1.1	Cadre et représentativité de la DG	4
1.2	Les internats	4
1.3	Communication et médiation sur les questions touchant à la vie collective . .	5
1.4	Les salles des malles	6
1.5	Les panneaux d’affichage	6
1.6	Accès au parking du 46 rue d’Ulm	6
1.7	Les casiers	7
1.8	La modération des mails	7
1.9	Les sysadmins (administrateurs informatiques)	7
2	Bilan des actions menées en 2019	7
2.1	Représentation	7
2.2	Organisation des thurnages	7
2.2.1	Bilan des thurnages partiels	7
2.2.2	Bilan du thurnage général et du thurnage des conscrits	8
2.3	Optimisation de l’internat pour permettre au plus grand nombre d’être logé .	11
2.3.1	Mise en place d’un thurnage partiel supplémentaire en septembre . .	12
2.3.2	Communication en faveur d’une limitation volontaire de la demande .	12
2.3.3	Emprunt pour 2 mois de chambres à la DRI suite à une collaboration accrue	12
2.3.4	Mise en adéquation du calendrier des travaux avec les arrivées et dé- parts des internes	13
2.4	Amélioration du système de Thurnage	13
2.4.1	Attribution d’un joker supplémentaire pour les césures en région pari- sienne	13
2.4.2	Possibilité pour les conscrit·e·s non thurné·e·s à Ulm de changer de thurne	14
2.5	Gestion de la salle des malles	14
2.6	Engagement pour la transparence	14
2.6.1	Précision du devoir de confidentialité de la DG	14
2.6.2	Amélioration de la communication	14
2.6.3	Intégration des sysadmins dans le règlement	15
2.7	Engagement pour la vie en collectivité	15
2.7.1	État des lieux de la vie en collectivité	15
2.7.2	Savoir vivre dans les cuisines	16
2.7.3	Cloud pour les normalien·ne·s	16
2.7.4	Éviter au maximum la « quantification »	16
2.8	Lancement du projet de « Commission Logement »	17
2.9	Rédaction d’un rapport sur l’accès au logement pour les normalien·ne·s . . .	17
2.10	Élections et succession	18

3 Pistes pour l'année 2020	18
3.1 Poursuite de l'optimisation de l'internat	18
3.2 Ouverture de logements supplémentaires	19
3.3 Ouverture de cuisines supplémentaires et mise à niveau de l'internat	19
3.4 Salles de travail	19
3.5 Revoir la gestion des attributions de casiers	20
3.6 Règlement par site de l'école et CHSCT	20
3.7 Renforcer les liens intergénérationnels de la DG	20
3.8 Mise aux normes CNIL et modernisation informatique	21

1 Rappel sur les missions de la Délégation Générale

1.1 Cadre et représentativité de la DG

La Délégation Générale est un groupe de 4 normalien·ne·s élu·e·s pour un mandat d'un an, à qui il est confié la gestion de certains aspects de la vie collective des personnes étudiant à l'ENS. La DG a un rôle de représentation des normalien·ne·s dans les discussions avec l'administration de l'ENS (en particulier lors des Commissions Hébergements). Son but est de promouvoir, faciliter et améliorer la vie collective à l'École pour l'ensemble des normalien·ne·s. La DG étant un organe administratif et logistique elle est apolitique, ne se substitue en aucun cas aux représentant·e·s élu·e·s aux Comités d'Administration (CA) et Scientifique (CS) de l'ENS, et elle est amenée à collaborer avec elles et eux sur certains projets.

La DG n'a pas le statut d'association loi 1901 (contrairement à l'AEENS ou l'ASEENS), elle n'a donc pas d'adhérent·e·s mais a vocation à représenter l'ensemble des normalien·ne·s. Elle est en revanche une institution reconnue par le règlement intérieur de l'ENS. Elle suit les règles votées lors de ses Assemblées Générales, inscrites dans son règlement intérieur (RI) et disponibles sur son site : www.dg.ens.fr. Un certain nombre de formulaires de gestion (demande de prêt de malle, inscription à un thurnage, etc.) sont aussi disponibles sur [degette](#), l'application web de la DG, dans un espace avec authentification par identifiant `clipper`.

1.2 Les internats

La DG s'occupe de l'attribution des thurnes de l'internat aux normalien·ne·s : il s'agit de sa mission principale et historique. Cette attribution se fait selon les règles édictées en Assemblée Générale et seulement parmi le quota attribué aux normalien·ne·s par la Direction Générale des Services (DGS), ce qui exclut notamment les thurnes attribuées au Pensionnaire étranger·ère·s (PE).

Pour attribuer les thurnes, la DG procède tous les ans début juin au thurnage général (TG), qui attribue les chambres disponibles pour les normalien·ne·s en prévision de la rentrée suivante – à l'exception de celles destinées aux conscrit·e·s. Au moins tous les mois, s'il y a des thurnes disponibles, un thurnage partiel (TP) réattribue les thurnes libres pour le mois suivant et permet d'éventuels échanges de thurne. La liste des thurnes disponibles chaque mois est transmise à la DG par le pôle Hébergement, ce dernier ayant la tâche de les répartir entre normalien·ne·s (thurnes géré·e·s par la DG), chambres de secours ou attributions aux départements (doctorant·e·s, mastérien·ne·s ou autre), selon les demandes et la politique de la Direction.

Pour faciliter la gestion et réattribution des thurnes, la DG met à disposition des normalien·ne·s sur son site un formulaire de renseignement de situation, d'inscription aux TP/TG et d'externement. Les formulaires d'externement sont automatiquement envoyés au pôle Hébergement. Les règles de la DG interdisent strictement à tout·e normalien·ne de passer directement par le pôle Hébergement pour obtenir un logement.

Brièvement, les règles permettant d'organiser la répartition équitable des chambres parmi les normalien·ne·s prennent en compte (par ordre décroissant de priorité) :

1. les « jokers »

2. le nombre de personnes demandant un même logement (1, 2 ou 3) (en effet, les normalien·ne peuvent choisir d’habiter à deux dans la même thurne, voire trois pour les appartements de taille suffisante)
3. le nombre d’années déjà passées à l’internat – en excluant l’année de conscritude¹

Les « jokers » sont un nombre de points que chacun·e peut jouer à tout moment pour améliorer ses chances d’avoir une thurne, ou pour avoir un meilleur choix de chambre. Ils sont attribués de manière incessible et personnelle à chaque normalien·ne pour toute sa scolarité, à raison du nombre d’années de scolarité -1, le logement étant garanti pour l’année de conscritude. Pour mieux répondre aux demandes, et en particulier pour permettre aux étudiant·e·s d’effectuer une césure pour passer l’agrégation ou allonger leur scolarité, tout·e normalien·ne dispose d’un joker supplémentaire durant sa(ses) césure(s).

L’idée initiale de ce système était qu’en jouant un joker par an chacun·e pouvait s’assurer un logement pour toute sa scolarité, et qu’en en jouant plusieurs d’un coup il était possible de choisir sa thurne (et son campus). Néanmoins, la pénurie actuelle de logement comparée à la demande remet cela en cause : un joker ne suffit pas à garantir un logement tout au long de la scolarité.

Par ailleurs, le système garantit un logement aux étudiant·e·s boursier·ère·s et à celles et ceux issu·e·s de la Sélection Internationale, à condition qu’ils ou elles jouent un unique joker chaque année. Les étudiant·e·s internationaux·ales non SI ne sont donc pas concerné·e·s, ce qui fait l’objet de discussions et sera examiné dans les pistes futures.

La communauté normalienne reste très attachée à ce système qui est à la fois facile d’utilisation (chacun·e peut s’inscrire en ligne, donc même en étant en stage, aucun·e garant·e n’est demandé), flexible (les internes peuvent quitter leur thurne avec un préavis court) et prévisible (il est possible d’établir une stratégie de logement plusieurs années à l’avance). Il est indéniable qu’au vu de la pression sur le logement étudiant à Paris, ce système est un avantage important de l’ENS que les normalien·ne·s souhaitent ardemment préserver.

1.3 Communication et médiation sur les questions touchant à la vie collective

La seconde activité principale de la DG, après la gestion du logement, est la communication entre l’École et les personnes y étudiant. Ainsi, la DG est chargée de faire remonter aux instances compétentes tout problème logistique, et d’orienter les normalien·ne·s vers les services appropriés en fonction de leurs demandes – en leur donnant une liste de contacts dès le début de l’année, en répondant à leurs questions et en suivant les problèmes tout au long de l’année.

La DG peut facilement contacter l’ensemble des normalien·ne·s grâce à une liste de diffusion (tous@clipper). Elle tient également à jour des listes de mail des différents étages des internats, ce qui lui permet de communiquer efficacement à un groupe spécifique d’internes les informations en provenance de l’École. Elle communique aussi toutes les informations importantes sur son site web (<https://dg.ens.fr>) et sur sa page Facebook, afin de toucher

1. On désigne par année de conscritude la première année passée en tant que normalien·ne

un maximum de personnes concernées. Ces moyens de communication lui permettent notamment de mener des enquêtes auprès des normalien·ne·s, ce qui a été fait quatre fois en 2019 (enquête sur l'état des cuisines, et plus généralement de l'internat, enquête sur le Pôle Santé, enquête sur la restauration à Jourdan, enquête sur l'accès au logement).

Dans le but d'avoir la meilleure communication possible, la DG rencontre régulièrement les différents services de l'administration. Ainsi, le TP est une occasion mensuelle de passer au pôle Hébergement et la DG est conviée aux « cafés du vendredi » qui ont lieu une fois par mois avec la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), et réunissent notamment le COF, le BDS et la K-Fêt. La DG participe également aux réunions de la Commission Hébergement (avec entre autres la DGS et les services Patrimoine et Logistique, 2 à 3 fois par an), du Comité des Usagers de Jourdan ainsi que du Comité Environnement. Plus ponctuellement, elle rencontre les services concernés pour des problèmes d'actualité.

Ces rencontres régulières se sont révélées essentielles tout au long de l'année, pour gérer entre autres la fermeture prématurée d'Hypnos 2, l'organisation du TG ainsi que la fermeture inattendue d'une partie du 7^e étage de la tour A de Montrouge.

1.4 Les salles des malles

Les salles des malles sont des espaces de stockage réservés aux normalien·ne·s en scolarité. Cette année, la DG gérait 5 salles à Montrouge et une à Ulm, celle de Jourdan étant fermée pour travaux. Elles permettent aux normalien·ne·s de laisser des affaires lors de leurs départs en stage ou en vacances. Leur utilisation est encadrée par un règlement strict que la DG veille à faire respecter selon ses moyens. Elle s'assure que ces salles restent dans un état correct, en enlevant à intervalles réguliers les affaires ne devant pas y être. Pour permettre à davantage de normalien·ne·s d'en profiter, la DG prête des malles à celles et ceux en faisant la demande, dans la limite des stocks disponibles. Le système d'accès a été réformé pendant le mandat de la DG 2019, ce qui sera discuté plus bas.

1.5 Les panneaux d'affichage

La DG attribue et contrôle les panneaux d'affichage du rez-de-chaussé des couloirs BC et CD. Ils sont attribués pour 1 an suite à des pétitions sur l'application web de la DG (*degette*) en septembre. La DG contrôle que les responsables des panneaux y affichent des contenus correspondant à la loi en vigueur (non discriminatoires ou appelant à la haine), et surveille l'affichage sauvage. En particulier, elle est directement responsable de son propre panneau et des panneaux « Dazibao », qui sont destinés à l'affichage libre.

1.6 Accès au parking du 46 rue d'Ulm

La DG peut demander au pôle Cartes d'activer un accès annuel au parking d'Ulm sur la carte d'un·e normalien·ne, après avoir vérifié son contrat d'assurance. Elle dispose également de cartes parking qu'elle peut prêter nominalement et contre caution pour des utilisations ponctuelles. En décembre 2019, la DG dispose de 5 cartes, stock trop limité pour les périodes de forte utilisation (pré- et post-vacances).

1.7 Les casiers

L'attribution des casiers, situés en salle Aron depuis l'été 2018, est faite par la DG, qui prête une clé contre caution. Jusqu'à cette année, l'offre excédait la demande mais ce n'est plus le cas, le système d'attribution devra donc peut-être être revu, ce qui sera discuté plus bas. Actuellement, la DG dispose de 54 casiers.

1.8 La modération des mails

La DG est responsable de l'équipe des modérateur·ice·s, qui modèrent les mails à tous@clipper ainsi qu'un certain nombre d'autres listes de diffusion, dont la liste complète est disponible [sur le site du SPI](#). Elle les rencontre à l'occasion d'une réunion annuelle. C'est la DG qui nomme les modérateur·ice·s et est amenée à trancher sur la modération d'un mail en cas de non-accord de l'ensemble des modérateur·ice·s. Les règles de modération des mails sont encadrées par une annexe de son règlement intérieur.

1.9 Les sysadmins (administrateurs informatiques)

Depuis cette année, la DG est officiellement responsables des normalien·ne·s et archicubes qui administrent certains des services informatiques dédiés aux normalien·ne·s en scolarité. C'est elle qui les nomme, avec accord de l'équipe actuelle. Elle garantit donc leur fiabilité à l'ensemble de la communauté normalienne. Elle les rencontre à l'occasion d'une réunion annuelle pour faire un bilan. Cette nouveauté sera détaillée plus bas.

2 Bilan des actions menées en 2019

2.1 Représentation

La DG a assuré son rôle de représentation en 2019 auprès de l'administration entre autres lors de 3 réunions de la Commission Hébergement (janvier, juin et octobre) qui ont réuni les différents services impliqués dans l'internat (pôle Hébergement, services Logistique et Patrimoine, DGS, DEVE), 3 comités des usagers de Jourdan et 2 comités environnement. Vis-à-vis de la communauté normalienne, elle a organisé 4 assemblées générales, en plus du thurnage général et des TP réguliers. Elle a par ailleurs rencontré les élu·e CA et CS pour mettre à leur disposition ses moyens de communication pour toucher la communauté normalienne.

Enfin lors de la rentrée 2019, elle s'est présentée devant tous les conscrits pour leur expliquer le fonctionnement de la DG, de l'internat et répondre à leur question, ainsi que pendant le créneau "Sécurité".

2.2 Organisation des thurnages

2.2.1 Bilan des thurnages partiels

De janvier à mai 2019

À raison de 1 TP par mois, 5 thurnages partiels ont été organisés durant cette période. Ils se sont déroulés sans encombre, notamment du fait de nombre important de thurnes disponibles en Hypnos 1 suite à l'ouverture tardive du bâtiment. On notera également que le retard de fermeture du couloir Saumon a permis à plusieurs personnes de revenir sur Ulm, profitant des libérations qui avaient été anticipées par les normalien·ne·s à qui une fermeture en avril avait été annoncée. Le fermeture d'Hypnos 2 au 30 mai 2019 a également été annoncée avec suffisamment d'avance pour permettre le relogement de toute personne en ayant besoin – bien que cette fermeture anticipée non annoncée au TG 2018 ait posé quelques problèmes pour les normalien·ne·s y habitant.

A partir de février plus particulièrement, les thurnages partiels ont permis aux conscrit·e·s logé·e·s à Montrouge (faute de place suffisante à Ulm à la rentrée 2018) le souhaitant de déménager à Ulm. On notera néanmoins que ce déménagement est très tardif dans l'année, et que la nouvelle règle mise en place (voir 2.4.2), qui a été fortement demandée par les normalien·ne·s de la promotion 2018 pourra permettre un relogement plus tôt dans l'année.

De août à décembre 2019

Pour cette nouvelle année scolaire, les thurnages partiels se sont révélés plus difficiles. Du fait des 2 thurnages partiels en septembre, on décompte 6 thurnages sur cette période.

Le thurnage d'août – qui fut très tardif en raison de la connaissance tardive qu'a eu la DG des thurnes finalement disponibles ou non pour raisons de travaux – a permis le logement de 15 nouvelles personnes et des changements de thurnes pour 14 personnes, tout en laissant 46 inscrit·e·s n'étant pas déjà internes sans logement. Le problème a persisté au cours des thurnages suivants avec respectivement 17, 7 et 11 personnes sans logement. Cela a entraîné des mesures drastiques et compliquées pour le thurnage de novembre (détaillées en 2.3.3), permettant de passer de 1 à 12 chambres disponibles à ce TP, mais laissant toujours plusieurs personnes sans logement. Cet exploit ne fut pas reproductible au thurnage suivant, toutes les solutions ayant été épuisées : seules 2 thurnes purent être proposées en décembre, laissant 6 personnes inscrites sans solution de logement.

La DG 2019 tient à faire part ici de son désarroi face au nombre de personnes inscrites n'ayant pas de solution pérenne de logement, certaines jouant à chaque TP depuis août et n'ayant jamais pu obtenir de thurne. Elle n'a cependant pas les moyens de faire plus que des propositions à l'administration visant à augmenter le parc de l'internat – toute l'optimisation possible ayant déjà été réalisée ou envisagée.

2.2.2 Bilan du thurnage général et du thurnage des conscrits

L'enjeu du thurnage général est de distribuer un maximum de logements aux normalien·ne·s qui vont rentrer en 2e année et plus, tout en conservant suffisamment de chambres pour loger les primo-arrivant·e·s qui en feront la demande (et qui sont en nombre inconnu au moment du TG). Sur les 718 logements proposés (une fois décomptés les thurnes et bâtiments fermés pour travaux au moment du TG), la répartition suivante a été faite :

- 90 thurnes pour les pensionnaires étranger·ère·s (arbitrage de la DGS)
- 5 thurnes d'urgence à disposition de la DEVE
- 4 thurnes pour personnes en situation de handicap, dont l'attribution se fait par le

- pôle Hébergement sur instruction du pôle Santé
- 1 thurne pour le partenariat avec Louis-le-Grand
- 3 thurnes de secours (pour les travaux imprévus ou cas de punaises de lit ou autres nuisibles)
- 284 thurnes réservées pour les conscrit·e·s (272 à Ulm et 12 à Montrouge)
- 331 thurnes pour les 2e année et plus.

Ceci revient à un total de $284+331=615$ thurnes gérées par la DG.

L'estimation des 284 a été faite sur les années précédentes : 244 demandes en 2016, 263 en 2017 et 276 en 2018. La tendance globale était à l'augmentation, mais on attendait une augmentation plus faible que l'année précédente à cause du logement de conscrit·e·s à Montrouge à la rentrée 2018 et du palier d'étudiant·e·s logé·e·s nécessairement atteint après une augmentation progressive depuis que le thurnage leur a été ouvert en 2016. **266 conscrit·e·s** ont finalement demandé un logement, ce qui a permis de tou·te·s les loger sur le site d'Ulm.

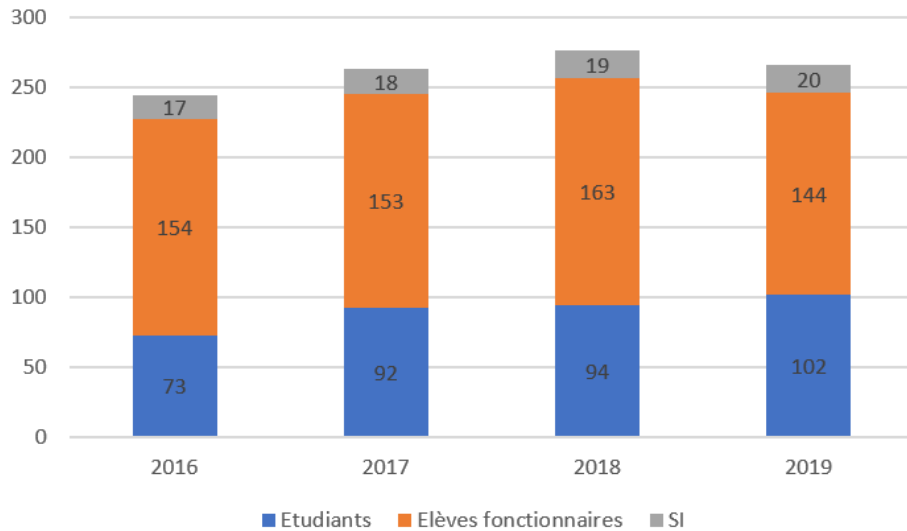


FIGURE 1 – Évolution du nombre de conscrit·e·s logé·e·s de 2016 à 2019

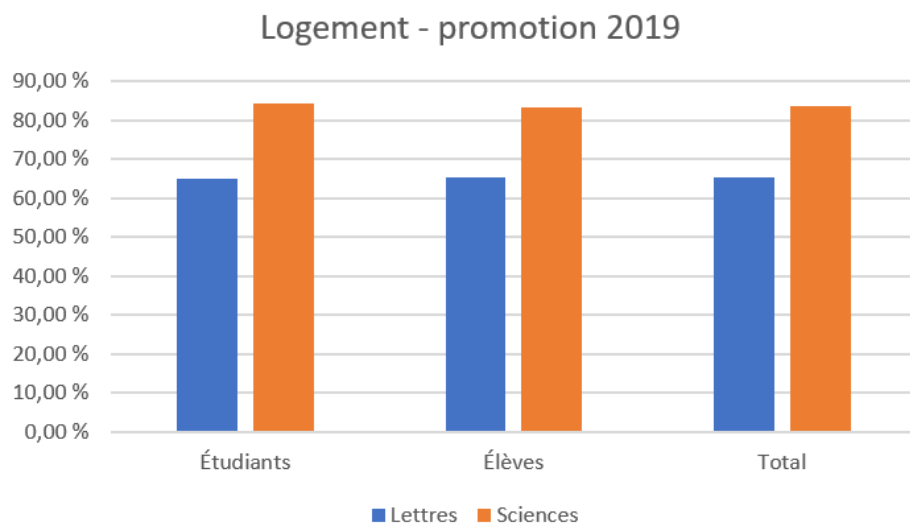


FIGURE 2 – Proportion de conscrit·e·s logé·e·s par catégorie, promotion 2019

Fait intéressant, les conscrit·e·s en Sciences sont bien plus nombreu·ses·x à demander un logement que les conscrit·e·s en Lettres, élèves fonctionnaires et étudiant·e·s confondu·e·s. C’est cependant la première année que le pourcentage d’étudiant·e·s demandant un logement est identique au pourcentage pour les élèves fonctionnaires.

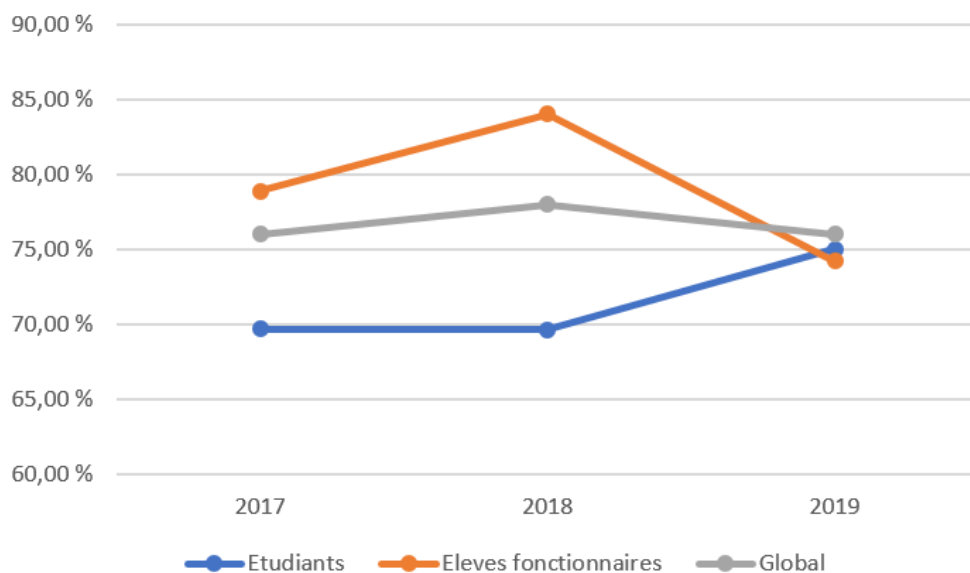


FIGURE 3 – Proportion de conscrit·e·s logé·e·s par statut, 2017-2019

On notera également que du fait de l’augmentation inopinée fin août du nombre de thurnes utilisées par la Direction des Ressources Internationales (DRI) de 10 (passant ainsi de 90 à 100), toutes les thurnes laissées libres après le thurnage des conscrit·e·s n’ont pas pu être

réattribuées aux 2e année et plus.

Concernant la politique du TG, on notera que les chambres supplémentaires réservées aux conscrit·e·s en dehors d'Ulm sont situées à Montrouge. Le choix entre Montrouge et Jourdan n'était pas évident et la DG n'étant pas unanime à ce sujet, la question a été tranchée en Assemblée Générale du 9 mai 2019. Ainsi, pour le thurnage général du 5 juin 2019, il y avait 469 inscrit·e·s pour 331 thurnes, réparties comme suit :

- 45 à Ulm (couloirs Rouge et Saumon), dont 27 devant initialement fermer le 31 janvier 2020
- 92 à Jourdan (Hypnos 1 uniquement)
- 189 à Montrouge (dont 3 F4, 1 F3 et 3 F2, logeant respectivement 3, 2 et 1 personnes).

La dernière personne ayant obtenu une thurne le soir du TG était classée 345e, dans la catégorie des 1 joker 1 année logée (en général des personnes entrant en 3e année à l'ENS), ce qui laisse 124 personnes sans logement. Au fil des désistements, les thurnes ont été réattribuées au cours de l'été jusqu'au thurnage des conscrits pour atteindre le 15 août la personne classée 400e.

Ce système avantage cependant les personnes dont les parents habitent en région parisienne ou qui ont une solution de repli par ailleurs, car cela implique de pouvoir attendre jusqu'au 15 août sans savoir si on pourra ou non être logé·e à l'École. À la clôture définitive du TG, il y avait donc 69 personnes à qui aucune thurne ne fut proposée, et on comptera 58 personnes inscrites qui ne sont pas déjà internes au TP d'août.

Par ailleurs concernant les chambres CROUS, la DG a appris en mai qu'elles ne seraient pas renouvelées pour le TG. Elle a fait part de son étonnement, et a assuré que dans le contexte actuel de manque de thurnes, chaque logement comptait, ce à quoi le service Logistique et la DGS ont répondu en assurant qu'ils en tiendraient compte pour l'an prochain (les exthurnes² venant cette fois probablement de partenariats avec PSL). Il faut toutefois noter que 5 thurnes CROUS, réservées aux normalien·ne·s internation·ales·aux, ont été proposées en juillet à la DG, ce qui a permis de libérer des thurnes attribuées lors du TG. Ainsi, il y a eu cette année comme les précédentes 5 exthurnes.

2.3 Optimisation de l'internat pour permettre au plus grand nombre d'être logé

La principale raison pour laquelle certaines chambres restent vides en septembre est le désistement sans préavis des personnes à qui elles étaient réservées. Cela n'arrive que très rarement pour les normalien·ne·s en deuxième année et plus, le système de jokers étant conçu pour décourager ce genre de comportement. Les désistements se présentent surtout pour des primo-arrivant·e·s à l'école, conscrit·e·s comme pensionnaires étranger·ère·s, qui décident finalement de se loger ailleurs. Cela aurait représenté une dizaine de personnes lors de la rentrée 2019. Lors de la réunion de la Commission Hébergement de juin 2019, la DG avait proposé de sanctionner financièrement ces personnes, ce qui avait été considéré comme impossible pour des raisons légales.

2. On désigne par exthurne une thurne attribuée par la DG en dehors des internats. Leur attribution suit, comme pour les thurnes classique, le classement du TG pour les personnes éligibles à ces exthurnes

Deux solutions ont donc été mises en œuvre dès la rentrée : renforcer la communication auprès des primo-arrivant·e·s afin de limiter ces désistements tardifs et mettre en place un thurnage partiel supplémentaire mi-septembre, avant le début des cours pour beaucoup de deuxième année et plus. Par ailleurs, deux mesures supplémentaires ont été prises par la suite.

2.3.1 Mise en place d'un thurnage partiel supplémentaire en septembre

Ce TP a été permis par la forte réactivité du pôle Hébergement pour contrôler les logements qui n'avaient pas été pris par les conscrit·e·s. À cette occasion, 18 chambres ont été attribuées à des personnes ne disposant pas déjà de thurnes lors de ce TP (mais 17 des personnes qui s'étaient inscrites et n'étaient pas déjà logées à l'ENS n'ont pas pu obtenir de logement).

2.3.2 Communication en faveur d'une limitation volontaire de la demande

Une importante communication est menée par la DG pour répartir au mieux les thurnes disponibles. Ainsi, depuis 2016 il est indiqué aux conscrit·e·s dès leur admission qu'ils ou elles ne doivent demander une thurne que s'ils ou elles en ont besoin. Une liste de comportements problématiques (comme l'utilisation d'une thurne comme bureau) leur est fournie pour les aider à effectuer leur choix de la façon la plus éclairée possible, bien que cela puisse amener à de l'auto-censure.

À chaque thurnage général, et d'autant plus cette année où le nombre de chambres disponibles était particulièrement critique au vu de la demande, il est rappelé aux normalien·ne·s qu'ils ou elles n'ont le droit de prendre une thurne que s'ils ou elles l'occupent comme logement principal, et pas seulement comme bureau ou comme logement de convenance, y compris si leur nombre de jokers leur permettrait d'y prétendre. Il est également rappelé que les conditions de logement sont difficiles, et que laisser sa place à l'internat si on a la possibilité de se loger ailleurs sera apprécié.

Ceci repose cependant uniquement sur la bonne volonté des normalien·ne·s et ne permet pas d'assurer une politique de logement à long terme.

2.3.3 Emprunt pour 2 mois de chambres à la DRI suite à une collaboration accrue

La DG 2019 a collaboré de façon accrue avec la Direction des Relations Internationales (DRI), en particulier pour le TP de novembre. Ceci permet à des normalien·ne·s d'occuper de façon temporaire les chambres de la DRI, non occupées par des pensionnaires étranger·ère·s (PE) pour deux mois. Cette collaboration a nécessité plusieurs jours de coopération intense avec la DRI et le pôle Hébergement, que la DG 2019 tient à remercier pour leur aide, afin de mener un examen détaillé du programme d'occupation de chaque thurne au regard de la situation individuelle des pensionnaires étranger·ère·s. Elle a permis de loger 8 personnes de plus que prévu initialement au TP de novembre 2019. La DG s'est engagée à les reloger dans les chambres libérées par les départs en stage du second semestre (S2), leur situation est donc précaire. La DG a à cette occasion constaté une indéniable bonne volonté de la part de

la communauté normalienne, consciente de la difficulté de la situation, et tient à remercier tou-te-s celles et ceux qui ont fournis si tôt leur date de départ.

Malgré tous ces efforts – qui n’ont pas pu être reconduits au TP de décembre, toutes les possibilités ayant déjà été exploitées – et cette situation exceptionnelle, il n’a pas été possible de satisfaire toutes les demandes : 6 personnes inscrites non internes n’ont pas obtenu de logement à ce TP.

2.3.4 Mise en adéquation du calendrier des travaux avec les arrivées et départs des internes

Lors de la réunion de la Commission Hébergement d’octobre 2019, la DG et le pôle Hébergement ont souligné que les travaux de remise en état des chambres de fin août ont rendu beaucoup plus compliquée la période de rentrée. En effet, certain·e·s normalien·ne·s ont dû être relogé·e·s en urgence et des thurnes n’ont pas pu ouvrir pour le TP de fin août. Comme l’a souligné le service Logistique, ces travaux ne peuvent être faits à un autre moment car les thurnes sont occupées ou le personnel en congé. Ce problème aurait pu être évité si les dates d’arrivée des normalien·ne·s dans leurs thurnes avaient été connues. Il a donc été décidé de concert par la DG et le service Logistique de demander aux normalien·ne·s de renseigner cette date au préalable, ce qui permettra d’optimiser le calendrier des travaux.

Cette proposition a été approuvée à l’AG du 9 octobre 2019 de la DG. Sa mise en place, qui dépendra de la DG 2020, devrait ainsi permettre d’optimiser l’occupation de l’internat dès son ouverture. Enfin, une meilleure connaissance des départs des internes permettrait de fermer certains couloirs de l’internat en amont pour rénovation, et donc d’éviter les chambres fermées pour travaux au cours de l’année, au moment où elles sont le plus utiles. Cela permettra également de garder les couloirs ne nécessitant pas de travaux ouverts plus longtemps pour les normalien·ne·s en ayant besoin. C’est dans ce but que la DG a lancé en novembre 2019 une première campagne auprès des internes afin qu’il·elle·s fournissent leurs prévisions de départ le plus tôt possible. Cet effort devra naturellement être poursuivi par la DG 2020. Cette meilleure répartition des temps d’ouverture et de fermeture des internats devrait permettre d’optimiser leurs taux d’occupation, en particulier au moment où la demande est la plus forte.

2.4 Amélioration du système de Thurnage

2.4.1 Attribution d’un joker supplémentaire pour les césures en région parisienne

Partant tout d’abord du constat que de nombreu·ses·x étudiant·e·s, en particulier parmi les littéraires, ont quasiment l’obligation de prendre une année de césure (par exemple pour passer l’agrégation), qu’ils ou elles effectuent dans ce cas 4 années de scolarité avec seulement 2 jokers (contre 3 pour les élèves fonctionnaires) et que par ailleurs les conditions de logement sont plus difficiles sans rémunération, la DG 2019 a souhaité faciliter l’accès au logement des étudiant·e·s.

Après discussion en Assemblée Générale et référendum ouvert à tous les élèves, la décision retenue a été que tout·e normalien·ne (élève fonctionnaire ou étudiant·e) effectuant une

année supplémentaire (scolarité ou césure) en région parisienne se voit attribuer pour l'année concernée – et uniquement durant celle-ci – un joker supplémentaire.

2.4.2 Possibilité pour les conscrit·e·s non thurné·e·s à Ulm de changer de thurne

Pour la première fois à la rentrée 2018 un nombre trop important de conscrit·e·s a demandé une thurne par rapport aux disponibilités sur Ulm, une partie a donc été logée à Montrouge. Au cours de l'année et du fait du système des jokers, les conscrit·e·s logé·e·s à Montrouge souhaitant revenir à Ulm passaient systématiquement derrière les normalien·ne·s plus vi·elles·eux. Pour répondre à leur plainte, la DG 2019 a ajouté (après vote par référendum) un nouvel article à son règlement permettant à tout·e conscrit·e non logé·e sur Ulm d'être prioritaire sur les thurnes à Ulm lors des TP.

2.5 Gestion de la salle des malles

Les conditions d'accès aux salles des malles et les contraintes sur le dépôt et retrait de malles ont été durcies face aux abus constatés. Cependant, le système de demande d'accès en lui-même a été largement simplifié pour permettre une plus grande souplesse. Grâce à la collaboration du service Prévention et Sécurité et des loges, la gestion des accès se fait maintenant de façon entièrement dématérialisée.

2.6 Engagement pour la transparence

2.6.1 Précision du devoir de confidentialité de la DG

La DG a, de par sa fonction, accès à des données personnelles des normalien·ne·s qui doivent évidemment être gardées confidentielles. Ce strict devoir de confidentialité existait déjà dans notre règlement intérieur (RI) mais il a été précisé et étendu par l'ajout suivant : « [La DG] n'a notamment pas le droit de divulguer des informations personnelles, y compris noms et adresses mails, adresse, à propos d'un·e élève³ à d'autres élèves. De même les commentaires et anomalies qui lui sont rapportés à destination de l'administration doivent être anonymisés. »

2.6.2 Amélioration de la communication

Un des principaux rôles de la DG est la communication entre les normalien·ne·s et l'administration, et le renseignement des normalien·ne·s sur les questions pratiques. En premier parmi les modes de communication interviennent les mails : on décompte 15336 mails reçus (comprenant les mails automatiques), dont 1/3 datent de la période mai/juin (Thurnage Général et départs de l'internat).

Afin d'améliorer le lien avec les normalien·ne·s et de mieux renseigner le plus grand nombre sur ses rôles et son activité (et éventuellement de diminuer le nombre de mails avec des questions similaires), la DG 2019 a eu à cœur d'utiliser et d'améliorer tous les moyens de communication mis à sa disposition. Ainsi, la FAQ (Foire Aux Questions) de son site web a

3. Rappelons que dans le RI de la DG, le terme élève désigne tout·e normalien·ne en scolarité

été considérablement étoffée, pour y préciser notamment les conditions d'accès au parking, aux salles des malles, et y ajouter des sections d'informations qui font souvent défaut aux internes comme aux non-internes : ressources informatiques, santé, urgences, laveries. Les élèves ayant confiance en la DG et se tournant vers elle en cas de problème pratique, le but est principalement de résumer des informations existantes mais parfois éparses.

Par ailleurs, la DG 2019 a publié sur son site les comptes rendus d'AG des années précédentes qu'elle avait à sa disposition et a intégré à son RI l'obligation de publier tous les comptes rendus d'AG à venir, ainsi que les comptes rendus que la DG fait des Commissions Hébergement auxquelles elle participe en application de l'accord signé avec la direction de l'ENS le 6 décembre 2017.

Enfin, toujours dans un but de clarification mais aussi d'intégration des étranger·ère-s, le RI ainsi que l'intégralité de la FAQ ont été traduits et publiés sur le site de la DG en version anglaise. Par ailleurs, le RI a été largement clarifié lors d'une refonte globale à l'occasion de l'Assemblée Générale du 3 avril 2019, afin de le rendre plus compréhensible par toutes et tous.

2.6.3 Intégration des sysadmins dans le règlement

Il existe de fait et depuis de nombreuses années des administrateur·ice-s systèmes (ou sysadmins), qui gèrent une partie des services informatiques proposés aux normalien·ne-s (merle, gestioCOF, etc.). Contrairement aux développeur·se-s, les sysadmins ont nécessairement des permissions informatiques pour accéder à des données potentiellement confidentielles. Ces permissions sont nécessaires à leurs tâches, et ils et elles ne s'en servent évidemment pas pour accéder aux données personnelles des normalien·ne-s. Néanmoins, pour donner plus de visibilité à ce statut et y poser des bornes plus claires qu'auparavant, la DG a travaillé avec les sysadmins pour établir une annexe au règlement de la DG qui régit leur fonctionnement.

De cette manière, la liste des sysadmins, leurs accès, ainsi que leur mode de nomination et de destitution est public. Cette nouvelle annexe est disponible sur [sur le site de la DG](#) et a été approuvée lors de l'Assemblée Générale du 9 octobre 2019.

2.7 Engagement pour la vie en collectivité

2.7.1 État des lieux de la vie en collectivité

Pour proposer des améliorations concrètes à la vie en collectivité et mieux cerner les problèmes, la DG a conduit plusieurs enquêtes auprès des normalien·ne-s. La première a été menée aux mois de décembre 2018 et janvier 2019, et concernait l'état des internats de manière générale et plus particulièrement l'état des cuisines. Les résultats de cette consultation ont été portés à la Commission Hébergement du 25 janvier 2019 et ont entre autres servi pour les travaux de l'été 2019 de rénovation des cuisines.

Une autre enquête a été menée concernant les besoins en termes de restauration sur le site de Jourdan. Ces résultats ont encouragé la DG à appuyer la demande d'un restaurant fonctionnant sur le modèle du Pôt à Jourdan. Lors du Comité des Usagers de décembre 2019, la pertinence et la rentabilité d'un futur restaurant sur le site Jourdan ont été remises en question ; la DG réaffirme ici son attachement à un tel restaurant.

Avec le soutien de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), la DG a également lancé un sondage concernant le pôle Santé. Ce sondage a entre autres permis de mieux informer les normalien·ne·s sur le pôle Santé, et il a été adressé à la DEVE dans le cadre du soutien au développement des pôles santé de PSL, notamment du service Prévention et Orientation Psychologique, qui devrait ouvrir en janvier 2020 au 29 rue d’Ulm.

Enfin, la DG a mené en novembre 2019 une enquête sur l’accès au logement des normalien·ne·s, et plus largement des personnes étudiant à l’ENS. Cette enquête a fait ressortir entre autres le soutien des normalien·ne·s à la mise en place d’une « Commission Logement » permettant l’attribution de garanties de logement sur critères géographiques, économiques et sociaux (voir section 2.8). De plus, elle a souligné les problèmes que rencontrent de nombreux·ses·x normalien·ne·s dans l’accès au logement, et la sous-dimension de l’internat par rapport à la demande. Cette enquête a donc servi de base pour la rédaction d’un rapport sur l’accès au logement à l’ENS (voir section 2.9).

2.7.2 Savoir vivre dans les cuisines

La DG a porté du mieux qu’elle pouvait le tri dans les cuisines, en proposant à Jourdan et à Ulm des affiches réalisées en collaboration avec Ecocampus et Graph’iche, en anglais et en français, pour expliciter les consignes de tri de la manière la plus claire possible. De la même manière, la DG a cherché à promouvoir la propreté dans les cuisines en sensibilisant au maximum les internes par mail et avec des affiches réalisées une fois encore en collaboration avec Graph’iche, que nous remercions pour son excellent travail.

2.7.3 Cloud pour les normalien·ne·s

La DG 2019 a demandé à Jacques Beigbeder s’il serait possible de mettre en place un cloud accessible à l’ensemble des normalien·ne·s – et sur lequel la DG ainsi que les autres institutions telles que le COF et le BDS posséderaient un compte. Celui-ci a répondu que c’était un des projets qu’il avait en tête, et que s’il existait en effet une demande il serait ravi de proposer ce service. Ainsi, et en une semaine à peine, le SPI a mis en ligne cloud.eleves.ens.fr un service de cloud permettant aux normalien·ne·s d’héberger et de partager des données pour les travaux de groupes.

2.7.4 Éviter au maximum la « quantification »

La DG, avec le soutien de l’Assemblée Générale du 9 mai 2019, a choisi d’éviter au maximum la « quantification ». On désigne par ce terme le fait de déplacer un certain nombre fixé à l’avance de conscrit·e·s à Montrouge à cause de l’excès de demande, le principe étant qu’il n’y ait pas 2 ou 3 conscrit·e·s seul·e·s à Montrouge mais tout un groupe. Cependant, l’instauration d’une cohésion à l’intérieur des promotions et l’intégration dans l’École, notamment au cours des semaines de rentrée organisées par la DEVE, le COF et le BDS, est largement facilitée par le logement sur Ulm. Pour préserver au maximum cette intégration des conscrit·e·s à la vie normalienne, il a été décidé de tout faire pour éviter de déplacer des conscrit·e·s à Montrouge.

Concrètement, cela a signifié la négociation avec la DEVE du déplacement de 2 de ses 5 thurnes sur les sites de Jourdan et Montrouge, afin de garder le plus de grand nombre

possible de thurnes à Ulm pour les conscrit·e·s, ainsi que le transfert d'une partie des chambres réservées pour la DRI vers les autres sites (passage de 55 à 45 thurnes à Ulm). Cela a aussi signifié garder toutes les thurnes les plus grandes d'Ulm, à l'exception du carré (couloirs Rouge et Saumon), pour les conscrit·e·s – alors que ces thurnes étaient habituellement ouvertes au TG et généralement occupées par des couples.

Ces mesures ont payé puisque tou·te·s les conscrit·e·s ont pu avoir une thurne à Ulm, et il y avait un excédent de 6 thurnes à Ulm après le thurnage des conscrit·e·s.

2.8 Lancement du projet de « Commission Logement »

Au cours de ses échanges avec la DEVE, la DG a constaté que les thurnes dites « d'urgence » répondaient parfois à des situations qui ne sont pas urgentes en tant que telles mais structurellement complexes, prévisibles et peu susceptibles de changer. Par ailleurs, de nombreux·ses·x normalien·ne·s en difficulté ne peuvent pas en bénéficier car ils ou elles ne connaissent pas l'existence de ces thurnes (7% des sondé·e·s de l'enquête menée en novembre en avait entendu parler), qui sont en nombre très limité.

Ainsi, l'idée a émergé d'élargir la garantie de logement due aux boursier·ère·s CROUS à d'autres personnes, sur critères géographiques, économiques et sociaux. Après avoir discuté de la faisabilité d'une commission (qui réunirait notamment le pôle PESU, la DEVE, l'assistante sociale et la DG) d'attribution de garantie de logement avec le pôle PESU et la DEVE, la DG a donc adressé une proposition dans ce sens à la Direction de l'École par mail le 2 décembre 2019⁴.

Pour reprendre rapidement les termes du projet, il s'agit d'organiser une commission avant le Thurnage Général, qui attribue des garanties de logement sur le même principe que les boursier·ère·s CROUS : si la personne joue un joker (sauf exception), elle est assurée d'obtenir une thurne, et ce statut reste bien évidemment non-public. Le nombre de garanties attribuables chaque année sera à rediscuter tous les ans, en fonction de l'expérience des années passées. Ce processus devrait *a priori* concerner un nombre limité de normalien·ne·s.

2.9 Rédaction d'un rapport sur l'accès au logement pour les normalien·ne·s

En tirant le bilan de son mandat, des résultats du Thurnage Général et des thurnages partiels ayant eu lieu depuis la rentrée, la DG 2019 a ressenti la situation de l'accès au logement pour les normalien·ne·s comme extrêmement problématique. Elle a donc pris la décision de dresser un bilan aussi objectif que possible de la situation⁵, en essayant de dégager une tendance sur les dernières années. Les données rassemblées montrant en effet une situation grave, la DG a fait le choix d'interpeller la Direction de l'ENS à ce sujet par mail le 6 décembre 2019, notamment en rappelant les engagements pris par celle-ci le 6 décembre 2017 suite à la controverse dite du « Couloir Jaune ». Un suivi sera à prévoir avec la DG 2020.

Ce rapport a également été rendu public sur le site de la Délégation Générale.

4. Le projet est disponible ici : <https://cloud.eleves.ens.fr/index.php/s/kDwm8Y5ANNNNi39>

5. disponible à cette adresse : <https://cloud.eleves.ens.fr/index.php/s/SCJR4PtTEKR6LDT>

2.10 Élections et succession

Pour conclure son mandat, la DG 2019 a organisé du 10 au 14 décembre 2019 les élections pour sa succession. Les candidats et candidates ont eu l'occasion de se présenter lors de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2019. Ont été élu·e·s sur la base de 104 bulletins électroniques, à compter du 14 décembre 2019 et jusqu'aux prochaines élections :

- Guérot Louise, grande, belle et forte (Lettres 2018) : 97 voix
- Hubrecht Tom, grand, beau et fort (Mathématiques 2019) : 89 voix
- Krauss Sarah, grande, belle et forte (Lettres 2015) : 93 voix
- Reitz Antonin, grand, beau et fort (Informatique 2017) : 97 voix

Pour partager son expérience et assurer la continuité des projets, la DG 2019 leur adresse ici quelques pistes pour l'année 2020.

3 Pistes pour l'année 2020

3.1 Poursuite de l'optimisation de l'internat

Les efforts faits pour optimiser l'internat et permettre à un maximum de personnes d'être logées impliquent un certain suivi de la part de la DG. Ainsi, il faudra tout d'abord veiller à ce que les déménagements de fin janvier/début février pour libérer les thurnes de la DRI se déroulent sans encombre à la date précisée initialement.

Par ailleurs, la DG devra veiller à la mise en place des mesures votées en Assemblée Générale le 9 octobre 2019, c'est-à-dire l'ajout au Thurnage Général d'une date prévisionnelle de prise de la chambre afin de faciliter l'organisation des travaux. Sur le même sujet, la campagne de prévision d'externement doit être poursuivie pour prévoir au mieux le calendrier des travaux et la fermeture progressive de l'internat, permettant ainsi de regrouper les personnes ayant de besoin de rester jusqu'au 3 août pour des stages dans les couloirs n'ayant pas besoin de rénovations.

La DG 2019 préconise également la reconduction du TP de mi-septembre, qui a permis de réattribuer au plus vite les thurnes libérées par les primo-arrivant·e·s à l'École (conscrit·e·s comme pensionnaires étranger·ère·s – la communication auprès de ce second groupe devant probablement être renforcée).

Enfin, la DG 2019 encourage ses successeurs à revoir en partie la gestion des désistements au Thurnage Général. En effet, cette année il a été possible de se désister sans perte de joker jusqu'au 15 août, mais il est évident que se voir proposer une thurne aussi tard favorise essentiellement les normalien·ne·s habitant en région parisienne, car c'est celles et ceux qui ont une solution de repli en attendant qui peuvent se permettre d'attendre cette date pour avoir un logement pour l'année suivante. Ainsi, il pourrait être utile de fixer une date limite plus précoce, pour encourager les désistements rapides. D'autres solutions sont aussi bien sûr à envisager.

3.2 Ouverture de logements supplémentaires

Ainsi que souligné dans son rapport sur l'accès au logement, la DG 2019 pense que l'optimisation de l'internat a atteint ses limites et qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour augmenter la taille du parc de logement de l'ENS, qui semble sous-dimensionné. Elle conseille donc à ses successeurs d'appuyer la demande formulée dans son rapport, qui enjoint l'ENS à atteindre les objectifs signés le 6 décembre 2017 avec notamment 800 logements disponibles. Pour cela, plusieurs pistes sont à envisager et doivent être discutées avec la Direction : il en va de la politique de l'École sur le long terme, de son image, et de la possibilité pour toute personne entrant à l'ENS d'y poursuivre sereinement ses études.

3.3 Ouverture de cuisines supplémentaires et mise à niveau de l'internat

La problématique lourde du nombre de logements disponibles ne doit pas faire oublier les autres problèmes rencontrés par les internes. Ainsi, et conformément aux accords signés le 6 décembre 2017, il apparaît plus que nécessaire d'augmenter la taille et/ou le nombre de cuisines à l'internat du site Ulm en l'absence de Pôt du soir. On rappelle ici qu'un vote consultatif concernant les cuisines de Rataud s'est tenu durant l'Assemblée Générale du 3 avril 2019 à la demande de la DGS, et que les résultats de ce vote sont disponibles dans le PV d'AG correspondant sur le site de la DG.

Une autre solution à explorer concernant la surcharge des cuisines pourrait être l'ouverture du « Petit Pôt » (la cafétéria) le soir.

Par ailleurs, l'internat dans son ensemble souffre de conditions de salubrité parfois plus que discutables, et il faut continuer à appuyer les demandes pour une rénovation complète des tours B et C de Montrouge (en particulier, une nouvelle isolation est urgente), ainsi que du 44-48 rue d'Ulm.⁶

3.4 Salles de travail

A été initié en 2019 la mise en place d'un réseau de salles de travail, ouvertes sur des horaires larges et accessibles à tou-te-s les normalien-ne-s. En effet, de nombreuses salles sont gérées directement par les départements et sont fermées lorsqu'il n'y a pas de cours à l'intérieur. Lorsqu'ils ont été contactés, plusieurs départements (notamment ceux de Géosciences, ECLA, Maths et Physique) ont répondu favorablement à l'idée de mettre leurs locaux à disposition des normalien-ne-s – tant que cela ne dérange pas les cours.

Ainsi, nous recommandons à la DG 2020 de concrétiser ce projet en proposant sur son site une liste des salles disponibles, avec un plan pour y accéder, leurs horaires de disponibilités et les modalités d'utilisation. Nous plaçons notre confiance dans la communauté normalienne pour éviter les abus de manière à ce que les différents départements ne regrettent pas leur choix et que ce système puisse bénéficier le plus longtemps possible aux normalien-ne-s.

6. Ces mesures sont prévues dans les engagements pris par l'ENS le 6 décembre 2017, consultables à cette adresse : <https://cloud.eleves.ens.fr/index.php/s/7F8bGNBHkfA6JHx>

3.5 Revoir la gestion des attributions de casiers

Cette année l'attribution des casiers s'est faite sur le principe du premier arrivé, premier servi – sans nécessairement faire attention aux besoins réels exprimés car l'année dernière il restait des casiers non attribués. La DG 2019 a accentué la communication autour des casiers, afin d'exploiter tout leur potentiel. Cette communication a été réussie puisqu'il y a plus de demandes que de casiers disponibles (45 au total)

Cela invite cependant à revoir la méthode d'attribution afin de correspondre au mieux aux réels besoins des normalien·ne·s. Il pourrait être suggéré de fixer une date limite pour effectuer sa demande, et de traiter l'ensemble des demandes à ce moment là pour mieux répartir les casiers, mais aussi la taille des casiers selon les besoins. D'autres solutions peuvent également être envisagée, et ce sera à la DG 2020 de définir sa politique vis-à-vis de ce sujet.

La DG 2019 conseille par ailleurs de s'assurer en janvier que toutes les personnes partant en stage rendent leurs clés, afin de redistribuer les casiers libérés aux personnes pouvant en avoir besoin.

3.6 Règlement par site de l'école et CHSCT

Il a été mentionné à la Commission Hébergement du 7 octobre 2019 qu'un règlement par site était en cours de rédaction, notamment par le service Prévention et Sécurité. Ces règlements régiraient, entre autres choses, les horaires et modalités d'accès aux différents sites de l'École ainsi que des règles de sécurité. À cette occasion, Madame Valérie Lafourcade a assuré que la DG pourrait être associée à la rédaction de ces règlements avant leur ratification en Conseil d'Administration. La DG 2020 est donc fortement encouragée à suivre ce dossier afin de vérifier les horaires et modalités d'accès, en particulier pour les internes qui vivent sur les sites de l'École et peuvent, en l'état actuel des choses, inviter qui ils ou elles souhaitent chez eux quand ils ou elles le souhaitent (dans la limite de 4 personnes par normalien·ne après 21h).

Par ailleurs, il semblerait qu'avant 2017 la DG était conviée au Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) en tant que représentante des élèves fonctionnaires stagiaires, qui travaillent à l'École, et de l'ensemble des normalien·ne·s, qui en sont les usagers. La DG 2019 invite ses successeurs à réinstaurer cela en demandant à assister au CHSCT, afin d'assurer au mieux leur devoir de représentation.

3.7 Renforcer les liens intergénérationnels de la DG

La DG 2019 a constaté lors de l'élaboration de son rapport sur l'accès au logement qu'il était indispensable de parler avec les DG précédentes pour avoir une meilleure vue d'ensemble de la situation et profiter de leur expérience et recul sur les événements. Cela a été rendue possible par la grande disponibilité de certain·e·s ancien·ne·s dégé·e·s et les liens amicaux existants par ailleurs. Afin que cela perdure, la DG 2019 préconise l'ancrage de cette tradition intergénérationnelle, grâce par exemple à la mise en place d'une liste de diffusion mail permettant de contacter tou·te·s les ancien·ne·s dégé·e·s ayant accepté d'y figurer, ou encore l'institution d'une rencontre annuelle permettant de nouer des liens.

Toujours dans le registre de la vue d'ensemble et de recul, et intriguée par les recherches

menées pour la rédaction du rapport sur l'accès au logement, la DG 2019 a débuté quelques recherches sur l'historique de la Délégation Générale et des internats de l'ENS. Elle encourage la DG 2020 à poursuivre ces efforts, et à rendre publique les résultats trouvés, qui sont de nature à intéresser les normalien·ne·s.

3.8 Mise aux normes CNIL et modernisation informatique

La Délégation Générale dispose d'une base de donnée non chiffrée comportant des informations sensibles au sens de la CNIL (qui lie des noms à des téléphones, des adresse mails et des adresses physiques). Dans l'objectif de sécuriser la base de donnée en question, il serait souhaitable de la chiffrer et de la rendre difficilement accessible, ainsi que de s'assurer que les informations ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire. Ce point a déjà été évoqué les années précédentes, mais nécessite quelques compétences techniques et n'a pas encore pu aboutir. Il se situe néanmoins dans les projets de certaine·s des délégué·e·s élu·e·s cette année.

Cette mise aux normes de la base de données pourrait idéalement s'accompagner d'une modernisation des outils informatiques dont dispose la DG, avec notamment l'amélioration d'un certain nombre d'outils présents sur *degette*, l'application web de la DG. On notera en particulier l'implémentation des nouvelles règles de Thurnages votées l'année dernière (jokers pour les césures et conscrit·e·s non logées à Ulm), et l'amélioration de la transparence des TP, sur le modèle du TG (possibilité de retransmission en direct, publication des classements, etc.).

Pour conclure, la DG 2019 remercie l'ensemble de l'équipe administrative de l'École pour sa collaboration, et tout particulièrement la pôle Hébergement (Abdelaziz BOUSSAID, Josiane TROC, Marc TEMKINE, Olivier VIDIL et Sladana PETROVIC) ainsi que la DEVE (Dorothee BUTIGIEG et Christian LORENZI) pour leur soutien quotidien et leur travail dans l'intérêt des élèves et étudiant·e·s de l'École. Elle adresse ses meilleurs vœux à la DG 2020, à qui elle apportera autant de soutien que possible et en qui elle a toute confiance pour la poursuite des actions de la Délégation Générale.